CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de ne pas recourir au vote à scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance, DESIGNE Monsieur Damien CHARTON, secrétaire de la séance.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes MATHY, MARCHANDÉ et BENTAHAR et MM. GOURSAT, ROCH, SOULAGE et KIEHN), DELEGUE au Maire les attributions précitées, à l'exception des alinéas 2, 18, 19, 20, 22, 23, 25 de l'article L. 2122-22 du CGCT, AUTORISE le Maire à subdéléguer ses attributions à un ou plusieurs élus de son choix, AUTORISE le Maire à déléguer sa signature dans les conditions de l'article L. 2122-19 du CGCT, AUTORISE l'exercice de ces fonctions par l'adjoint au Maire dans l'ordre de nomination, en cas d'empêchement du Maire.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de ne pas recourir au vote à bulletin secret, de surcroît dans le contexte de pandémie COVID-19, pour désigner les élus siégeant à ces commissions municipales et extra communales, INSTITUE 3 commissions permanentes composées chacune de 15 membres :

Commission Attractivité du territoire :

Président: Le Maire, membre de droit,

Membres:

Liste: «Louhans-Châteaurenaud pour une ville encore plus forte»: 11 membres: Mmes BUATOIS, RODOT, LETOUBLON, GILLET, VARLOT et FOURNIER et MM. MOUGENOT, CHARTON, ROY, MILLIAT, PERARD-CHANAT

Liste : « Etre bien à Louhans-Châteaurenaud » : 2 membres : Mme MARCHANDÉ et M. ROCH Liste : « Union citoyenne pour Louhans-Châteaurenaud » : 2 membres : MM. SOULAGE et KIEHN

Commission Environnement et cadre de vie :

Président : Le Maire, membre de droit,

Membres:

Liste: «Louhans-Châteaurenaud pour une ville encore plus forte»: 11 membres: Mmes BUATOIS, TISSERAND, RODOT, GILLET, MACHEREY, DEPRET et MM. MOUGENOT, CHASSERY, FLAMENT, SERRAND, PERARD-CHANAT

Liste: « Etre bien à Louhans-Châteaurenaud »: 2 membres: Mmes MATHY et MARCHANDÉ

Liste: « Union citoyenne pour Louhans-Châteaurenaud »: 2 membres: Mme BENTAHAR et M. SOULAGE

Commission Ressources et gouvernance :

Président : Le Maire, membre de droit,

Membres:

Liste: «Louhans-Châteaurenaud pour une ville encore plus forte»: 11 membres: Mmes BUATOIS, TISSERAND, LETOUBLON, FOURNIER, VARLOT et MM. MOUGENOT, CHARTON, CHASSERY, AUBRY, SERRAND et MILLIAT

Liste: « Etre bien à Louhans-Châteaurenaud »: 2 membres: Mme MATHY et M. GOURSAT

Liste: « Union citoyenne pour Louhans-Châteaurenaud »: 2 membres: Mme BENTAHAR et M. KIEHN

INSTITUE une commission extra communale « Marchés et commerces » composée de 7 membres pour l'organisation et la gestion des marchés forains de Louhans-Châteaurenaud,

Président : Le Maire, membre de droit

Membres:

Liste: «Louhans-Châteaurenaud pour une ville encore plus forte»: 5 membres: Mmes BUATOIS, LETOUBLON,

VARLOT et MM. AUBRY et PETKOVIC

Liste: « Etre bien à Louhans-Châteaurenaud »: 1 membre: M. GOURSAT

Liste: « Union citoyenne pour Louhans-Châteaurenaud »: 1 membre: M. SOULAGE

INSTITUE une commission extra communale « Jeunesse » composée de 10 membres pour traiter des thèmes et enjeux de la jeunesse,

Président : Le Maire, membre de droit

Membres:

Liste: «Louhans-Châteaurenaud pour une ville encore plus forte»: 8 membres: Mmes RODOT, LETOUBLON,

GILLET et DEPRET et MM. MOUGENOT, CHARTON, ROY et MILLIAT

Liste: « Etre bien à Louhans-Châteaurenaud »: 1 membre: M. ROCH

Liste: « Union citoyenne pour Louhans-Châteaurenaud »: 1 membre: M. SOULAGE

<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - REPRESENTATIONS</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de fixer, outre Monsieur le Maire, Président du Conseil d'administration, à 16 le nombre des membres du Conseil d'administration étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Maire, DESIGNE au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, les 8 représentants du Conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'administration du CCAS.

2 assesseurs sont désignés : M. Cyril AUBRY et Mme Katia BENTAHAR

Liste: «Louhans-Châteaurenaud pour une ville encore plus forte»: 22 voix - 6 représentants: Mmes RODOT,

LETOUBLON, DEPRET et SAURIAT et MM. MILLIAT et SERRAND

Liste: « Etre bien à Louhans-Châteaurenaud »: 4 voix - 1 représentant: Mme MATHY

Liste: « Union citoyenne pour Louhans-Châteaurenaud »: 3 voix - 1 représentant: Mme BENTAHAR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, PROPOSE une liste de 8 titulaires et 8 suppléants au Directeur départemental des finances publiques afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs :

- 8 Membres titulaires:
- Liste: «Louhans-Châteaurenaud pour une ville encore plus forte»: 6 membres: Mmes BUATOIS et FOURNIER et MM. MOUGENOT, CHASSERY, AUBRY et SERRAND
- Liste: « Etre bien à Louhans-Châteaurenaud »: 1 membre: Mme MATHY
- Liste: « Union citoyenne pour Louhans-Châteaurenaud »: 1 membre: M. KIEHN
- 8 Membres suppléants:
- Liste: « Louhans-Châteaurenaud pour une ville encore plus forte »: 6 membres: Mmes RODOT, GILLET, DEPRET et MACHEREY et MM. MILLIAT et PETKOVIC
- Liste : « Etre bien à Louhans-Châteaurenaud » : 1 membre : M. GOURSAT
- Liste : « Union citoyenne pour Louhans-Châteaurenaud » : 1 membre : Mme BENTAHAR

<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - MODALITES DE DEPOT DES LISTES</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de désigner une seule Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent et qui aura compétence tant pour les marchés publics que pour les concessions de service public, FIXE les modalités de dépôt des listes de la façon suivante :

- 1. Les responsables des trois listes qui composent le Conseil municipal doivent déposer les listes de candidats à la commission, pour le mercredi 10 juin 2020 à 17 h dernier délai, au secrétariat général en Mairie.
- 2. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- 3. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.
- 4. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.
- 5. La désignation sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal prévu le jeudi 18 juin 2020.

<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS – DESIGNATIONS</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au vote à scrutin secret pour procéder aux désignations au sein des organismes extérieurs ci-dessous, DESIGNE ses membres pour siéger au sein des organismes suivants :

- <u>CLECT</u> 1 titulaire: **Frédéric BOUCHET par 21 voix POUR** contre 7 voix POUR Mme MATHY, étant précisé que M. le Maire ne prend pas part au vote.
- <u>SEMCODA</u> 1 membre : **Cyril AUBRY par 21 voix POUR** contre 7 voix POUR M. GOURSAT, étant précisé que M. AUBRY ne prend pas part au vote.
- <u>SYSDEL</u> 1 titulaire : **Robert CHASSERY** et 1 suppléant : **François FLAMENT par 22 voix POUR** contre 7 voix POUR M. ROCH, titulaire et Mme MARCHANDÉ, suppléante.
- <u>CA du Lycée H. Vincenot</u> 1 titulaire : Gérald ROY et 1 suppléant : Christine DEPRET par 22 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme BENTAHAR, MM. SOULAGE et KIEHN), étant précisé que Mmes MATHY et MARCHANDÉ et MM. GOURSAT et ROCH ne prennent pas part au vote.
- <u>CA du Collège H. Vincenot</u> -1 titulaire : **Gérald ROY** et 1 suppléant : **Patricia TISSERAND** par 22 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme BENTAHAR, MM. SOULAGE et KIEHN), étant précisé que Mmes MATHY et MARCHANDÉ et MM. GOURSAT et ROCH ne prennent pas part au vote.
- Comité de Jumelage 4 titulaires : le Maire, membre de droit, MM. Damien CHARTON et Aurélien PERARD-CHANAT et Mme Christine DEPRET, par 22 voix POUR contre 7 voix POUR Mmes MATHY et MARCHANDÉ et MM. GOURSAT et ROCH.
- Correspondant défense: 1 membre: Jacques MOUGENOT par 22 voix POUR contre 7 voix POUR M. GOURSAT.

DECIDE, sur demande d'un membre de l'assemblée, de recourir au vote à scrutin secret pour procéder à la désignation des membres au sein de l'organisme extérieur suivant :

OMS - 5 titulaires : l'adjoint au sport **Gérald ROY**, membre de droit, Mmes Nelly RODOT, Josette LETOUBLON et Cécile GILLET et M. Igor PETKOVIC par 21 voix POUR et 1 nul contre 7 voix POUR Mmes MATHY et MARCHANDÉ et MM. GOURSAT et ROCH.

<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DETERMINATION DES INDEMNITES DES ELUS - MAIRE, ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes MATHY, MARCHANDÉ et BENTAHAR et MM. GOURSAT, ROCH, SOULAGE et KIEHN) DETERMINE l'enveloppe et les indemnités de fonction versées aux élus de la façon suivante :

- Maire: 52 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
- 7 Adjoints : 18 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,
- 6 Conseillers municipaux délégués : 4 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique,

et par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes MATHY, MARCHANDÉ et BENTAHAR et MM. GOURSAT, ROCH, SOULAGE et KIEHN) ADOPTE la majoration de 20 % des indemnités de fonction effectivement versées au Maire et aux Adjoints d'une commune chef-lieu d'arrondissement, prévue par l'article L. 2123-22 du CGCT, ADOPTE le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées joint en annexe du rapport, PRECISE que ces indemnités pourront être versées à compter de la date d'entrée en fonction des élus.

<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DROIT A LA FORMATION</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes MATHY, MARCHANDÉ et MM. GOURSAT, ROCH et KIEHN), APPROUVE les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que précitées ci-dessous :

- Sens de l'action publique,
- Statut de l'élu local.

- Finances locales, fiscalité et gestion de la dette,
- Commande publique,
- Communication de l'élu,
- Stratégie de développement durable,
- Gestion de crise.

FIXE le montant des crédits alloués à la formation des élus à 2 % du montant des indemnités des élus locaux.

<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DEMATERIALISATION DES INSTANCES</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, étant précisé que Mmes MATHY et MARCHANDÉ et MM. GOURSAT et ROCH ne prennent pas part au vote de cette délibération, APPROUVE le principe de dématérialisation des convocations, ordres du jour, rapports et autres éléments constitutifs des dossiers de séances afférents aux réunions du Conseil municipal, pour la durée du mandat en cours et pour les élus qui l'auront choisi, AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Frédéric BOUCHET

Affiché à la Mairie de LOUHANS-CHATEAURENAUD et à l'annexe de la Mairie à CHATEAURENAUD Le

Les délibérations, revêtues de leur caractère exécutoire, sont consultables au Secrétariat Général aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.